

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(en vertu des articles L.2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le

## Jeudi 5 décembre 2024 à 20 H *à la Mairie (salle du conseil municipal)* Ordre du jour

- > Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024
- Marché public
  - o Ecole la Voutonne avenant
  - O Végétalisation rue du Collège autorisation de lancer les marchés publics
- > Finances
  - o Tarifs 2025
  - Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant vote des BP 2025
  - o Budget Production Energie décision modificative n°1- annule et remplace
  - o Budget Commune décision modificative n°1 (écriture d'ordre)
  - o Gardiennage des églises
- Location du 17 rue Abbé Louis Chevallier (local commercial)
- Cession terrain AO30 La Vairie
- > Ressources Humaines
  - o Création / Suppression poste agent d'accueil et gestion administrative
  - o Création postes saisonniers 2025 (piscine)
  - o Révision des lignes directrices de gestion / avantage spécifique d'ancienneté ouvert aux secrétaires généraux de Mairie
  - o Indemnité spéciale de fonction et d'engagement de la filière police municipale (ISFE)
- Urbanisme
  - o DIA parcelles AL201 et AL209 rue Abbé Louis Chevallier
- > Délibérations diverses
- Questions et informations diverses

Le Maire

Jean-François ZALESNY

En cas de besoin : Pouvoir joint